

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 27 mai 2025, à dix-huit heures à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Bernard Duchesne, Viviane De Bock et Jacques Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absent :

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Règlement d'emprunt no 758 – Augmentation de la dépense
- 4- Fêtes du 350e anniversaires – Achat de la toile Jimmy Perron
- 5- Période de questions du public
- 6- Levée de la séance

Rés.290525

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

Rés.300525

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE l'ordre du jour est accepté tel que rédigé, communiqué et modifié.

ADOPTÉE

Rés.310525

3. Règlement d'emprunt no 758 – Augmentation de la dépense

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 758 pour augmenter la dépense afin de tenir compte des taxes nettes;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a décrété, par le biais du règlement numéro 758 une dépense 4 395 000 \$ et un emprunt de 4 395 000 \$ pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel dans le parc entrepreneurial sur le lot 6 326 999;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 19 septembre 2023 une lettre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1, lettre confirmant que le projet avait été jugé prioritaire et qu'il a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le titre du règlement numéro 758 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 758 décrétant des dépenses de 4 614 200 \$ et un emprunt de 4 395 000 \$ pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel dans le parc entrepreneurial sur le lot 6 326 999»;

QUE le deuxième « attendu » du règlement numéro 758 est remplacé par le suivant : « ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme PRACIM est attendue par la municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE l'article 1 du règlement numéro 758 est remplacé par le suivant : « Le conseil municipal décrète la réalisation d'un nouveau bâtiment multifonctionnel sur le lot 6 326 999 dans le parc entrepreneurial tel que décrit dans le projet déposé au PRACIM et détaillé aux plans et devis préparés par la firme Proulx-Savard en date du 10 février 2025, dont l'estimation du coût des travaux, incluant les frais contingents et taxes nettes, s'élève à 4 614 200 \$ tel qu'il appert des documents produits en Annexe A et Annexe B »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 758 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 614 200 \$ aux fins du présent règlement. »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 758 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 395 000 \$ sur une période de 25 ans et d'y affecter la somme de 219 200 \$ provenant du Fonds général de la municipalité;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

Rés.320525

4- Fêtes du 350e anniversaires – Achat de la toile Jimmy Perron

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François fasse l'acquisition de la toile commémorative des fêtes du 350^e de l'artiste Jimmy Perron, ainsi que les droits de reproductions pour 50 giclées, pour une somme de 3 593,40 \$, plus les taxes applicables;

QUE le poste 02 13000 996 soit diminué du même montant.

ADOPTÉE

5- Période de questions du public

Rés.330525

6- Levée de l'assemblée

À dix-huit heures quarante-cinq (18:45) la séance est levée sur proposition de Catherine Coulombe et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire Stéphane Simard, d. g. et gref.-très.